

**CCI SEINE-ET-MARNE**

DECISION
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de la CCI Seine-et-Marne

Vu les dispositions de l'article R711-68 du Code de Commerce,

Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne,

DECIDE

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur Dominique CHARNEAU,

De donner délégation de signature à **Monsieur Stéphane BON**, Responsable des moyens généraux, aux fins de signer les plans de prévention avec les entreprises extérieures qui sont amenées à intervenir sur les sites de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne.

Fait à Serris, le 28 avril 2021.

Le Président,

Signé

Jean-Robert JACQUEMARD